

Par courriel

**Monière Denis** denis.moniere@umontreal.ca

16 août 2012

M. Jacques Benoit  
Coordonnateur  
Coalition Solidarité santé

Monsieur,

Nous avons reçu votre lettre datée du 10 août 2012 et nous nous empressons d'y répondre malgré un agenda chargé qui nous a été imposé par le gouvernement Charest en déclenchant des élections en plein été.

Dans votre lettre, vous voulez connaître notre position relativement à 3 préoccupations que vous soulevez, à savoir la taxe santé, le régime hybride d'assurance-médicaments et la sous-traitance dans le domaine de la santé.

Concernant la taxe santé, même si nous n'avons pas abordé spécifiquement cette question lors de notre congrès de fondation, il est raisonnable de croire que nos membres pourraient éventuellement se prononcer pour l'abolition de cette taxe lors de notre prochain congrès ou lors de la prochaine conférence nationale du parti, puisque cette mesure décrétée par le gouvernement Charest n'est vraiment pas compatible avec l'esprit du programme que nous avons adopté en matière de santé et qui met l'accent sur la consolidation du caractère public et universel de notre système de santé. Nous vous prions donc de prendre note que vous trouverez parmi les membres et dirigeants dans notre parti un appui solide pour l'abolition de cette taxe.

En ce qui concerne le régime d'assurance-médicaments, nous vous référons à la proposition 4.7 de notre programme qui se lit comme suit : Un gouvernement d'Option nationale créera Pharma-Québec, société d'État responsable de la gestion des produits pharmaceutiques dans le réseau québécois de la santé, dans le but de freiner la hausse du coût des médicaments au Québec. Pharma-Québec pourra également produire ses propres médicaments génériques.

Enfin, pour ce qui est de la sous-traitance et de la privatisation des services publics sociaux et de santé, vous avez une réponse dans la philosophie générale exprimée par nos membres à l'article 4.1 du programme qui se lit comme suit : Un gouvernement d'Option nationale réaffirmera le caractère public et universel du système de santé québécois. La participation du secteur privé sera limitée.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, cher monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.